

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 22 JUIN 2017 À CHAVENÇON

I – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Gérard LIPPENS est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 8 décembre 2016

Le compte-rendu du comité syndical du 23 mars 2017 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité.**

III – Approbation du Compte Administratif

Lors de la séance, le compte administratif 2016 a été présenté. Celui-ci se compose comme ci-dessous :

Section d'exploitation :

Dépenses :	1 008 842,35 €uros
Recettes :	1 090 686,67 €uros
Solde d'exécution 2016 :	1 710 702,57 €uros
Excédent	1 792 546,89 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	1 188 344,78 €uros
Recettes :	742 501,16 €uros
Solde reporté 2016 :	471 437,06 €uros
Excédent	25 593,44 €uros

Résultat brut de clôture : 1 818 140,33 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	789 576,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €uros

Résultat net de clôture : 1 028 564,33 €uros

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve** le compte administratif de l'exercice 2016, soumis au vote par Monsieur Michel TANKÉRE (Monsieur le Président s'étant retiré lors du vote).

IV – Approbation du Compte de Gestion

Monsieur DIEDRICH, Receveur du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons à la Trésorerie de Méru, a établi le compte de sa gestion 2015 dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par Monsieur DIEDRICH, receveur communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

V – Budget supplémentaire

M. FOURNIER présente le budget supplémentaire 2017 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **1 679 170,36 euros** répartis comme suit :

<u>Section d'exploitation :</u>	799 594,36 €uros
<u>Section d'investissement :</u>	879 576,00 €uros

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical approuve à l'unanimité** le budget supplémentaire 2017.

VI – Approbation des groupements de commande

VI.1 - Approbation du groupement de commandes pour les missions de contrôle extérieur

Afin de mutualiser au sein d'un unique accord-cadre les missions de contrôle extérieur nécessaires à la réception des réseaux d'eau et d'assainissement, réalisés sous charte qualité et avec le partenariat de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Monsieur le Président vous a demandé de l'autoriser à signer une convention de groupement de commandes avec le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons et la Communauté de Communes des Sablons.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical autorise à l'unanimité** la signature de la convention de groupement de commande.

VI.2 - Approbation du groupement de commandes pour les missions d'études topographiques

Monsieur le Président vous demandera de l'autoriser à signer une convention de groupement de commandes avec le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons et la Communauté de Communes des Sablons relative à l'établissement d'un accord-cadre pour les prestations d'études topographiques.

VI.3 - Approbation du groupement de commandes pour les missions de détection de réseaux

Monsieur le Président vous a demandé de l'autoriser à signer une convention de groupement de commandes avec le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons et la Communauté de Communes des Sablons relative à l'établissement d'un accord-cadre pour les prestations de détection de réseaux.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical autorise à l'unanimité** la signature de la convention de groupement de commande.

VI.4 - Approbation du groupement de commandes pour les missions d'études géotechniques

Monsieur le Président vous a demandé de l'autoriser à signer une convention de groupement de commandes avec le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons et la Communauté de Communes des Sablons relative à l'établissement d'un accord-cadre pour les prestations d'études géotechniques.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical autorise à l'unanimité** la signature de la convention de groupement de commande.

VI.5 - Approbation du groupement de commandes pour les missions de prélèvements et d'analyses sur les enrobés

Monsieur le Président vous a demandé de l'autoriser à signer une convention de groupement de commandes avec le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons et la Communauté de Communes des Sablons relative à l'établissement d'un accord-cadre pour les prestations de prélèvements et d'analyses sur les enrobés.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical autorise à l'unanimité** la signature de la convention de groupement de commande.

VI.6 - Approbation du groupement de commandes pour les missions de coordination sécurité protection de la santé

Monsieur le Président vous a demandé de l'autoriser à signer une convention de groupement de commandes avec le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons et la Communauté de Communes des Sablons relative à l'établissement d'un accord cadre les missions de coordination sécurité protection de la santé commandées à l'occasion des opérations de réhabilitation, de renforcement et d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical autorise à l'unanimité** la signature de la convention de groupement de commande.

VII – Convention de rétrocession du lotissement à Ressons-l'Abbaye – La Drenne

Monsieur le Président vous a demandé de l'autoriser à signer, avec la société BDL Promotion, une convention de rétrocession des réseaux de distribution d'eau potable ceux-ci desservant à terme, au moyen de 200 mètres linéaires de canalisations, un lotissement comprenant 18 lots à bâtir à Ressons-l'Abbaye commune nouvelle de La Drenne ;

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical autorise à l'unanimité** (M. LAGNY s'étant abstenu), Egis qui partait avec la société Geo Hydro Investigation (2 795 € pour l'inspection de 5 forages) ;
Verdi qui partait avec la société SADE Forage (20 690 € pour l'inspection de 8 forages).

la signature de la convention de rétrocession avec la société BDL.

VIII –Indemnités du trésorier

Monsieur le Président vous a demandé d'approuver le versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH, trésorier pour le 1^{er} semestre 2017 (246,40 euros bruts).

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical approuve à l'unanimité** le versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH.